

[CONCOURS DE NOUVELLES]



PASSAGE DE MEMOIRE

WWW.TERRITOIRES-MEMOIRE.BE



ASBL
TERRITOIRES
DE LA MEMOIRE

CENTRE D'ÉDUCATION
À LA RÉSISTANCE ET À LA CITOYENNETÉ
Association d'Éducation permanente

Boulevard d'Avroy 86 Tel. + 32 4 232 70 60
B-4000 LIÈGE Fax + 32 4 232 70 65

Aux livres citoyens
PASSAGES
LIEGE ET BRUXELLES

Règlement

1 « Passage de Mémoire » est un concours de nouvelles en langue française organisé par l'asbl Territoires de la Mémoire en 2009-2010. Il est ouvert à tous, quels que soient l'âge, la nationalité ou le lieu (pays) de résidence des participants. Les permanents et les membres de l'Assemblée générale de l'asbl Territoires de la Mémoire ainsi que les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.

2 L'œuvre devra être un texte original et inédit. L'œuvre présentée devra appartenir au genre de la nouvelle : « *œuvre littéraire, proche du roman, qui s'en distingue généralement par la brièveté, le petit nombre de personnages, la concentration et l'intensité de l'action, le caractère insolite des événements contés* ».

3 Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant au concours.

4 Sont exclues: une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme de radiodiffusion.

5 Le texte comptera un maximum de 15.000 signes (un signe équivaut à une lettre, un espace ou une ponctuation). Cette règle sera strictement observée.

6 Le texte dactylographié ne pourra comporter que la mention du titre de la nouvelle, à l'exclusion de toute information qui permettrait d'identifier l'auteur. Une feuille d'identification séparée y sera jointe (cf. le modèle ci-après). Elle portera les informations suivantes: titre de la nouvelle, prénom et nom du ou des auteurs, pseudonyme éventuel, date de naissance, coordonnées postales, téléphoniques et adresse électronique.

7 Le candidat devra faire parvenir **pour le 8 mai 2010** au plus tard, cachet de la poste faisant foi, le texte de son œuvre reproduit en un exemplaire ainsi que la feuille d'identification à l'adresse suivante: **asbl Territoires de la Mémoire – Service Editions – 86 Boulevard d'Avroy 4000 Liège Belgique.**

8 Une version électronique en format texte sans mise en forme devra être envoyée par courrier à l'adresse suivante : editions@territoires-memoire.be. Elle peut également être envoyée par la poste sur une disquette ou un CD. Cette disposition ne dispense pas de l'envoi du texte et de la feuille d'identification par la poste.

9 Le jury sera constitué de personnes compétentes en la matière. Il décide de l'attribution du prix des Territoires de la Mémoire d'un montant de 500 €. Le Prix du public est lui de 250 €, il est attribué au texte qui aura reçu le plus de votes de préférence des visiteurs inscrits sur le site des Territoires de la Mémoire durant la période allant de sa mise en ligne au mois de mai 2010 au 1er septembre 2010, date de clôture des votes. L'asbl Territoires de la Mémoire se réserve le droit de renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'elle estime la qualité de l'œuvre ou des œuvres insuffisante. Les résultats seront rendus publics lors de la clôture de l'opération « *Aux Livres citoyens* » durant le mois de novembre 2010.

10 En plus des textes primés, un choix de nouvelles sera publié dans la collection *Libres Ecrits* des Territoires de la Mémoire. Ce choix sera fait par le Service *Editions* des Territoires de la Mémoire.

11 Les organisateurs du concours se réservent le droit d'éditer les œuvres sélectionnées, en tout ou en partie, dans un organe de presse et sous forme de recueil. Les éditions, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et -à ce titre - ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

12 Par leur participation, les concurrents cèdent également les droits à l'asbl Territoires de la Mémoire de réaliser éventuellement l'œuvre dans un délai d'un an et de la diffuser sans limite de temps ni de nombre de diffusions;

13 Du seul fait de leur participation au concours, les auteurs garantissent l'asbl Territoires de la Mémoire contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux. Aucun recours fondé sur les conditions d'organisation, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les textes ne sont pas restitués. Les décisions du jury sont sans appel.

14 L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les Cours et Tribunaux de Liège sont compétents.

Pour obtenir le règlement ou pour toute autre demande d'informations :
le téléphone 04.2509945 ou le courriel : editions@territoires-memoire.be

[CONCOURS DE NOUVELLES]



PASSAGE DE MEMOIRE

WWW.TERRITOIRES-MEMOIRE.BE



CENTRE D'ÉDUCATION
À LA RÉSISTANCE ET À LA CITOYENNETÉ
Association d'Éducation permanente

Boulevard d'Antoy 88 Tel. + 32 4 232 70 80
B-4000 LIÈGE Fax + 32 4 232 70 85



Modèle de Fiche d'identification

[A dactylographier ou à compléter en lettres capitales]

Nom(s):

Prénom(s):

pseudonyme(s):

Date de naissance:

Rue: N°: Boîte:

Code postal: Localité:

Téléphone:

E-mail :

Auteur(s) du texte intitulé

Me (nous) présente (ons) au concours «*Passage de Mémoire*», organisé par l'asbl Territoires de la Mémoire en 2009-2010, et déclare(nt) que ce texte est entièrement original et qu'il ne fait aucun emprunt à une œuvre existante encore protégée. En cas de pluralité d'auteurs, ceux-ci désignent

Monsieur ou Madame,

comme correspondant unique de l'asbl Territoires de la Mémoire et ayant qualité pour recevoir éventuellement le prix. Je (nous) déclare(ons) avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter sans réserve les dispositions.

Fait à

Date

Signature

Réservé au secrétariat du jury

Reçu le

Numéro d'identification